

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

S.T. n° 95.106

L'An mil neuf cent quatre vingt quinze le 27 Septembre à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

20 Septembre 1995

DATE D'AFFICHAGE

20 Septembre 1995

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDBLER, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. BOISNARD, CARRIE, Adjoints

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DINDINAUD, DONZIER, Melle ISENDICK, MMES LECOMTE-RULLIER, MARTIN, MM. MERLE, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, SABATHIER, SIMONNET, Conseillers,

ETAIENT REPRESENTES :

M. GAVEN par M. HUGENDBLER
M. MALBOIS par MME LECOMTE-RULLIER
M. MONNARD par M. DINDINAUD
M. QUENTIN par M. BOURGEOIS

ABSENT EXCUSE :

M. LACOTTE

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 28
Nombre de Votants : 32

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : MAISON DE LA SOLIDARITE

VOTE : UANIMITE

Comme toutes les villes de France, la Ville de ROYAN connaît une progression du nombre de personnes en difficulté.

Ce phénomène a pour principales conséquences une progression des demandes en logements sociaux et une saturation des équipements d'accueil existants. Ces 2 facteurs ont amené la Municipalité à concevoir, en concertation avec les partenaires locaux, le projet d'une Maison de la Solidarité.

Le projet comprend 3 fonctions :

- accueil d'urgence nuit et espace douches/laverie
- accueil de jour et espace information/orientation/santé
- accueil en logement temporaire.

Le projet sera aménagé dans les locaux actuellement utilisés par le Centre de Secours, situés Place Thibaudeau. Ces locaux qui appartiennent à l'OPDHLM sont loués à la Ville de ROYAN.

Le coût d'investissement de l'opération a été estimé à 487 000 Frs TTC. La Ville peut bénéficier d'une subvention d'Etat de 51 150 Frs au titre du programme exceptionnel de logements d'extrême urgence.

La gestion de la Maison de la Solidarité sera confiée, par convention, à l'Association TREMPLEIN 17 qui, compte tenu de son savoir

faire, a déjà obtenu de l'Etat les financements de fonctionnement à hauteur de 300 000 Frs/an. Le contrôle de la gestion sera effectué par un comité de pilotage présidé par la Ville de ROYAN.

La participation financière de la Ville au fonctionnement de cet équipement sera de 164 000 Frs/an (voir notice explicative en annexe).

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'approuver le projet de la Maison de la Solidarité,
- de solliciter de l'Etat une subvention au taux le plus élevé, au titre du programme exceptionnel de logements d'extrême urgence,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement du projet.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales

le 6 Octobre 1995
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général,

A. LARRAIN